

Preambule de la Constitution de 1791

Par **Choukette**, le 21/11/2008 à 20:21

Bonsoir,

Je dois faire un commentaire, sauf que j'ai un problème le préambule de la Constitution de 1791 se termine où?

Avant le titre 1er?

je vous met le lien:

[url:16kkkw41]<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1791.5082.html>[/url:16kkkw41]

Merci

Par **Alexielios**, le 30/11/2008 à 19:03

Le préambule se fini avant le titre 1er.

C'est tout ça :

[quote:f9llajfp]"L'Assemblée nationale, voulant établir la Constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et de déclarer, abolit irrévocablement les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits.

Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivait, ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations, pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse, ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni aucune autre supériorité, que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Il n'y a plus ni vénalité, ni hérédité d'aucun office public.

Il n'y a plus, pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilège, ni exception au droit commun de tous les Français.

Il n'y a plus ni jurandes, ni corporations de professions, arts et métiers.

La loi ne reconnaît plus ni voeux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la Constitution. "[/quote:f9llajfp]

Par contre, je sais que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 est placée en tête de la Constitution de 1791, mais j'ignore si elle fait partie du préambule. Je ne pense pas.